



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **26 janvier 2015**

Délibération n° 2015-0048

commission principale :

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Rapporteur : Monsieur le Président Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 13 janvier 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : jeudi 29 janvier 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Aggoun, Mmes Ait-Maten, Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, MM. Buffet, Butin, Cachard, Calvel, Casola, Chabrier, Charriot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, M. Forissier, Mme Frier, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kepenekian, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, M. Millet, Mme Millet, MM. Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Piantoni, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Brachet (pouvoir à M. Collomb), Mme Cardona (pouvoir à M. Rousseau), M. Artigny (pouvoir à M. Hémon), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Belaziz, M. Blachier (pouvoir à Mme Peillon), Mmes Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), Burriland (pouvoir à Mme Ghemri), MM. Coulon (pouvoir à M. Le Faou), Fenech (pouvoir à Mme Balas), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Geoffroy), Peytavin (pouvoir à M. Bravo), Picard (pouvoir à M. Millet), Servien (pouvoir à Mme Millet), Varenne (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 26 janvier 2015**Délibération n° 2015-0048**

commission principale :

objet : **Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction ressources

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 janvier 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Contexte

L'association Village des créateurs du Passage Thiaffait a été créée en 2000. Son siège est basé à Lyon.

Son objet est de favoriser le développement économique et la promotion de jeunes créateurs nationaux et internationaux installés au Passage Thiaffait, et de soutenir et accompagner les jeunes créateurs de l'ensemble de la région Rhône-Alpes adhérents de l'association. L'association a plus largement pour objet de promouvoir la création dans les secteurs du textile, de l'habillement de la mode et du design.

L'association rassemble des organisations professionnelles de ces secteurs (Mode, habillement Rhône-Alpes, Syndicat de l'union inter-entreprises du textile -UNITEX- Lyon et région), les institutions consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Chambre de métiers du Rhône), les collectivités locales, ainsi que des créateurs personnes morales ou physiques.

Pour poursuivre son objet, l'association, en concertation avec les organisations professionnelles, les institutions consulaires et les collectivités :

- conduit toutes actions nécessaires à l'identification des projets d'entreprises, à l'évaluation de leur faisabilité et à leur formalisation et, notamment, assiste les candidats créateurs dans la définition de leur plan d'affaires, dans la recherche de parrainage, d'informations et de conseils, ainsi que dans la mise au point des produits,
- assure la gestion du Centre de ressources ouvert au sein du Passage Thiaffait, dans les locaux affectés à l'hébergement des entreprises en création (pépinière d'entreprises),
- met à disposition de ses membres créateurs, des moyens collectifs logistiques, techniques ou immatériels,
- contribue à la notoriété des créateurs installés au sein du Passage Thiaffait et plus largement des créateurs de la région lyonnaise, bénéficiant des services du Centre de ressource, par toutes actions de promotion appropriées, et organise, notamment, des expositions et manifestations sur le site du Passage Thiaffait.

Modalités de représentation

La Communauté urbaine de Lyon figurait parmi les membres fondateurs de l'association "Village des créateurs du Passage Thiaffait" avant la date de création de la Métropole.

L'association est composée de 3 collègues (membres fondateurs, membres actifs, créateurs) et compte une cinquantaine de membres adhérents actuellement.

L'association est administrée par un Conseil d'administration composé des membres fondateurs, à l'exception de la Ville de Lyon et de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon se substituant à la Communauté urbaine de Lyon, il convient donc de désigner un représentant de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

DELIBERE

1° - Confirme l'adhésion de la Métropole de Lyon à l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tout acte relatif à la régularisation de cette adhésion.

3° - Désigne monsieur David Kimelfeld pour représenter la Métropole de Lyon, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de l'association Village des créateurs du Passage Thiaffait.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 février 2015.